

O. H. Leyntgens

Les Alliés sont 600 millions.
Les Austro-Boches 150 millions.
Sommes-nous quatre fois plus
forts ?

La manœuvre boche

Lorsque, mardi dernier, le chancelier de Bethmann-Hollweg descendit de la tribune après le discours sensationnel où il nous offrait la paix, le député Bassermann, au nom des nationaux-libéraux, et le député Westarp, au nom des conservateurs, firent savoir que leurs partis attendraient pour s'expliquer sur les propositions du chancelier que « les conséquences en puissent être connues ».

Jusque-là, ils réservaient leur opinion. Une dépêche de Rotterdam nous annonce aujourd'hui qu'ils ont formulé cette opinion. Elle sera négative. Nous savons, il est vrai, que ce valent les dépêches de Rotterdam : c'est de là que toutes les manœuvres allemandes nous sont venues. Lisons donc la dépêche de Rotterdam avec la prudence qu'il faut apporter à ces lectures :

Rotterdam, 18 décembre. — Les conservateurs allemands s'unissent aux nationaux-libéraux pour protester contre les propositions de paix et la façon dont elles ont été faites par Bethmann-Hollweg et appuient la demande d'une convocation du Reichstag ou au moins de sa commission des affaires étrangères pour discuter l'acte de l'empereur offrant la paix aux ennemis sans consulter le pays.

Ne vous laissez pas émouvoir par ce texte plus que Bethmann lui-même. Les déclarations du chancelier n'ont pas été faites à l'improvisiste. Elles n'ont surpris ni Bassermann, ni Westarp, plus qu'elles n'ont pu nous surprendre nous-mêmes. S'ils ne les ont pas blâmées le premier jour, c'est qu'elles étaient conformes à leur cœur. S'ils les flétrissent au bout de six jours, cela signifie seulement, pour reprendre l'expression de Bassermann, que « les conséquences » ne leur paraissent pas avoir été excellentes.

Vous auriez, en tout cas, le plus grand tort de conclure que l'affaire est liquidée. L'Allemagne nous a donné trop de preuves de la continuité de ses desseins pour que nous ayons le droit d'imaginer qu'elle va renoncer instantanément à celui-là. Les propositions de Bethmann avaient été savamment préparées par ses discours antérieurs. Elles seront développées, n'en doutez pas, dans des discours nouveaux. Peut-être même la proposition de convoquer le Reichstag, que font les conservateurs et les nationaux-libéraux, n'a-t-elle d'autre but que de permettre à cette manifestation nouvelle de se produire.

Que va donc nous offrir, cette fois, le chancelier ? La paix immédiate ? Ce ne serait pas assez : il nous offrira la paix éternelle.

Au fait, ne nous l'a-t-il pas proposée déjà ? Le chancelier parlé beaucoup ; relisez donc son avant-dernier discours. Le pacifisme en déborde. L'Allemagne, à l'en croire, ne souhaite rien de plus que de donner la paix au monde. Ses discours de demain ne contiendront que des variations nouvelles sur ce vieux thème.

— Vous voulez la destruction du militarisme allemand, dites aux Alliés ce bon apôtre, pourquoi vous donner tant de peine pour l'obtenir ? Je vous l'offre spontanément. Regardez-nous, regardez-moi, vous, mes ennemis, et vous neutres, surtout : ma magnanimité est sans limite. Et j'y ai du mérite, pourtant. Si je vous fais de pareilles offres, ce n'est pas que mon peuple m'y contraigne. Voyez plutôt : mes compères Bassermann et Westarp s'indignent en me croyant capable de tant de condescendance.

L'opinion publique, dans les pays de l'Entente, se laissera-t-elle prendre à ces promesses mirifiques ? Je me permets d'en douter fort. Cependant, j'aimerais assez que tous les gouvernements alliés suivissent l'exemple que leur donnait l'autre jour M. Trépof, et que va leur donner, aujourd'hui même, M. Lloyd George, et qu'ils rappellent, eux aussi, les buts de guerre que nous poursuivons.

M. Trépof a parlé au nom de la Russie. M. Lloyd George va parler au nom de l'Angleterre. Il ne nous paraîtrait pas inopportun que M. Trépof, Lloyd George, Boselli et le président du conseil français parlissent, non plus seulement chacun au nom de leur pays, mais au nom de l'Entente tout entière.

Quant à l'opinion des neutres, je suis moins sûr qu'elle n'ait pas été émuée par les déclarations pacifistes du chancelier. Déjà, le gouvernement suisse, qui avait passé dans les pays de

LA MANŒUVRE ALLEMANDE

Les notes sont remises AUX ALLIÉS

Le conseiller de l'ambassade des Etats-Unis a remis au ministère des affaires étrangères la note du gouvernement allemand annoncée par le chancelier de l'Empire.

La note allemande, qui n'est autre que le texte dont le chancelier a donné lecture dans son discours du 12 décembre, ne contient qu'une proposition générale sans l'indication d'aucune condition concrète.

La remise en a été faite sans commentaire.

D'autre part, on annonce que l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres a remis le même document au ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne.

En l'absence de M. Balfour, l'ambassadeur, M. Page, a déposé le document entre les mains de lord Robert Cecil.

Enfin, on mande de Tokio que le texte intégral de la note allemande a été publié à Tokio samedi matin.

Le capitaine de Beauchamp tué dans un combat aérien

Une triste nouvelle nous est parvenue hier dans la soirée. Le capitaine de Beauchamp, l'aviateur incomparable qui avait à son actif tant de combats glorieux, tant d'exploits où il avait fait preuve d'une audace et d'un sang-froid extraordinaires, a été tué au cours d'un combat aérien. Frappé à mort par les balles de son adversaire, il a cependant eu la force de diriger son appareil vers notre front, et c'est dans les lignes françaises qu'il est venu s'abattre. Tout le monde se rappelle que c'est le capitaine de Beauchamp qui alla bombarder les usines de Krupp à Essen, et que, tout récemment, prenant son vol, il allait planer au-dessus de la ville de Munich pour atterrir ensuite à Venise. Ce dernier exploit lui valut la rosette d'officier de la Légion d'honneur avec cette magnifique citation :

M. Robert de Beauchamp, Louis-Marie-Maurice, capitaine commandant l'escadrille n° 23, a été nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur, au grade d'officier :

Officier de la plus grande bravoure. Placé à la tête d'une escadrille d'armée, y a montré, pendant la bataille de Verdun, des qualités exceptionnelles d'allant, d'initiative et d'entraînement. Dans les missions de reconnaissances comme dans celles de charge, a donné sans cesse à ses pilotes les plus beaux exemples de courage réfléchi et de sentiment du devoir. A réussi le premier à organiser et à exécuter des bombardements à grande distance, montrant dans l'accomplissement de ces missions une énergie, une ténacité et une audace hors de pair. Déjà cinq fois cité à l'ordre de l'armée. La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme.

— Signé : JOFFRE.

« Au G. Q. G., le 30 novembre 1916. »

En finira-t-on aujourd'hui ?

C'est cet après-midi que le gouvernement se présente devant le Sénat.

On se rappelle que mercredi dernier M. Briand s'était senti trop fatigué pour répondre aux questions que désirait lui poser la Haute-Assemblée.

Mais, dès le lendemain, il semblait avoir recouvré toutes ses forces car il prononçait trois discours à la Chambre.

L'état de sa santé lui permettra donc ce soir de faire les déclarations attendues, et qui n'ont d'ailleurs rien d'imprévu.

La parole sera donnée ensuite aux interpellateurs, MM. Henry Bérenger, Cazeneuve, Gaudin de Villaine, etc.

Le Sénat jugera-t-il à propos, pour les entendre, de se constituer en comité secret ?

La séance, dit-on, sera décisive.

l'Entente certains marchés pour son armée, parle de réduire ses commandes et croit voir poindre à l'horizon l'aube de paix.

Ne nous pressons pas de dire que la première manœuvre de Bethmann-Hollweg n'a trompé personne. Elle a trompé la Suisse. Tâchons au moins de faire en sorte qu'une manœuvre nouvelle ne fasse pas de nouvelles dupes.

François Lebon

L'ŒUVRE

25, Rue Royale (8^e)
Téléphone : ÉLYSÉE 43-45 et 43-46
Après 21 heures : GUT. 76-83

Directeur

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

1 An	6 Mois	3 Mois	1 Mois
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

ON DEMANDE LA SUPPRESSION des nominations à titre temporaire

INCOHÉRENCE ET GACHIS

Après les ministres sans portefeuilles, les portefeuilles sans ministres

A chaque permission, mon ami l'avocat est venu me voir, et, jusqu'à présent, son excellent moral m'avait conforté. Quelques années avant la guerre, il avait accompli, comme beaucoup, son service militaire sans grand enthousiasme.

Libéré comme sous-officier, licencié en droit et ès lettres, il se fit rapidement une jolie situation au barreau.

Dès la première bataille, il se découvrit une véritable vocation pour le métier de soldat. Blessé et cité deux fois, il conquit le grade de sous-lieutenant à la pointe de sa baïonnette.

Il y a six mois encore, lors de son dernier voyage, je l'ai vu repartir pour le front, avec une joie intense et des espoirs infinis.

Hier, il est revenu. Il était morose.

— Etes-vous fatigué, malade ?

— Je suis en fer : aussi fort que jadis.

— Vous trouvez la guerre trop longue ?

— J'ai de la patience.

— Vous souffrez du froid, de la bouse ?

— Je ne m'en aperçois même pas.

— Avez-vous des difficultés avec vos chefs ?

— Ce sont des officiers de troupe. Ce ne sont pas des officiers d'état-major.

— Serai-je vos poils qui commenceront à s'impacter et à grigner ?

— J'ai assez de moral pour remonter le leur.

— Des chagrins intimes ?

— Peut-être, mais pas ceux que vous pourriez supposer. Oui, je souffre ; et moi que vous avez connu si peu ambitieux, je souffre par ambition. Sous-lieutenant de réserve à titre temporaire, je voudrais être titulaire. Je suis dépité de voir les jeunes aspirants des classes 14 et 15 passer sous-lieutenants à titre définitif, et de rester là, aux ordres de ceux que j'ai dressés comme recrues.

— Voici, par exemple, les admissibles à Saint-Cyr promus après quatre mois d'instruction au dépôt dans un peloton spécial ; et moi, qui ai servi trois ans dans l'active, dont deux comme sergent, qui ai instruit la classe 1914 et suis parti avec elle au front, qui n'ai quitté celui-ci deux fois que juste le temps nécessaire pour guérir mes blessures, je trainerai dans cette situation qu'aucun statut ne règle aussi longtemps qu'il plaira au caprice de mes chefs.

— Quelle raison peut-on invoquer pour excuser pareille inégalité ?

— Sans la guerre, les admissibles à Saint-Cyr seraient entrés à cette école, dit-on. Quoique ceci ne soit pas vrai pour tous, j'admets que leur candidature leur donnait un titre à l'avancement ; j'admet qu'on ait eu scrupule à arrêter une carrière, entrevue mais non commencée. Et notre carrière à nous, qui exercions des professions libérales, y songe-t-on ? Ces jeunes gens ont pour la plupart passé au front moins de temps que nous ; leur instruction militaire est inférieure à la nôtre qui a été plus longue.

— Parlera-t-on de leur culture générale ? Ils sont bacheliers. Beaucoup d'entre nous possèdent des grades universitaires supérieurs. Nous avons la maturité que donnent l'âge, la vie professionnelle et familiale.

— Certes je rends hommage à leur crâne bravoure, mais est-elle supérieure à la nôtre ?

— Au surplus, quel tort leur ferait notre titularisation comme sous-lieutenants de réserve, à eux qui sont officiers de l'armée active ?

— Le malaise se dissipera. La majorité se cristallise... Tu verras !

— D'où vient cette nouvelle assurance ? demanda-t-il à Dubois.

Sans doute, il aurait pu me répondre : « De ce que j'ai une parcelle du pouvoir... », mais il s'étonna :

— Quoi, tu n'as pas lu le communiqué ?

— Je n'ai jamais douté de l'héroïsme de nos soldats, mais la situation intérieure...

Il haussa les épaules :

— Ne sommes-nous pas un ministère de guerre ? Si tu crois qu'avec des communiqués comme celui-là on osera nous figer par terre !

Je ne partageai pas une si heureuse certitude, mais je compris qu'à ses yeux, et à ceux de quelques autres, sans doute, les héros qui avaient repris la côte du Poivre avaient aussi atteint un but plus obscur : assurer la stabilité ministérielle... D-

Il y a longtemps que je pense comme mon ami. La liquidation des nominations à titre temporaire s'impose. Mesure d'exception justifiée dans le désarroi des premiers jours, elle n'a plus de raison d'être dans une guerre organisée.

Général Verraux

NOMINATION DE M. PAUL CAMBON À PARIS

Le Journal Officiel publie ce matin un décret par lequel M. Paul Cambon, ambassadeur de France, est nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Est-on bien sûr d'avoir conservé les bons et rejeté les pires ?

On n'a fait qu'une chose, la plus funeste qui soit : l'abominable politique. Et le seul effet heureux de la chose est que nous puissions en parler librement puisque, chacun le sait, la censure politique est enfin abolie.

Mais on se demande avec angoisse si ces combinaisons seront salutaires au pays.

Pour ne citer qu'un exemple entre plusieurs, que vont devenir les Comités régionaux d'action économique ? On cherche déjà, bien entendu, comment on va les annihiler. Il y a plusieurs manières. On songe à la plus radicale : les confier à celui des ministres survivants qui s'en était toujours déclaré l'adversaire... simplement parce qu'il n'en avait pas eu l'idée.

Nous avions autrefois entendu à la tribune une parole éloquente proclamer qu'il fallait, avant tout des réalisations. Nous les attendons depuis plus d'un mois.

Car voilà six semaines que la crise des transports — hélas ! bien plus ancienne — a provoqué un débat tenacement. Depuis lors qu'a-t-on fait ?

On a désembouteillé la gare d'Ivry. On ne nous dit d'ailleurs pas si les cent camions qui y ont servi n'ont pas précisément fait défaut ailleurs et contribué

à embouteiller d'autres gares. Pour le surplus, la crise est pareille.

Nous demandons que les réalisations soient réelles et non simplement verbales.

Assez de mots, assez de réclames. Des actes !

Albert Drauzy

Histoire contemporaine

Des lentilles à la pâte de papier

Depuis Esau, les lentilles ont souvent été un objet de spéculation. Et la guerre, on le sait, n'a donné que trop d'occasions aux accapareurs. Un geste énergique et opportun de M. Herriot, qui parle bien mais agit mieux encore, vient d'en faire la preuve — comme aussi de montrer la manière dont il importe de traiter ces gens-là.

D'énormes chargements — de lentilles et d'autres légumes secs — embouteillaient la gare d'Ivry. M. Herriot, qui inspectait la gare avec M. Claveille, ne se contenta pas de constater la cause.

Incontinent, il réquisitionna cent canions militaires, fit décharger les wagons, rendus libres de ce fait, et livrer les marchandises à leurs propriétaires.

Effacement de ceux-ci !... L'un d'eux — qui demeure à un sixième étage de la rue de Parme, mais n'en était pas moins détenteur théorique de sept mille kilos de lentilles — s'arrachait les cheveux :

— Où voulez-vous que je mette tout cela ?

— Ce n'est pas notre affaire ! Ces lentilles sont à vous ? Enlevez-les, et oubiez !... Sinon, nous les faisons transporter dans un entrepôt et, demain, elles seront réquisitionnées...

Force fut bien à l'homme aux lentilles de s'arranger.

Ainsi devrait-on faire avec tous les accapareurs, cause première de l'engorgement des ports et des gares dont souffre le pays tout entier.

Et ce représentatif marchand de lentilles fait naturellement penser aux accapareurs de pâtes de papier qui encumbrent les quais de Rouen.

Quelques précisions à ce sujet ne seraient pas inutiles :

On sait que les fabricants de papier-journal bénéficient pour leur fabrication de certains priviléges importants : réduction considérable des droits de douane, priorité pour le transport, et emploi de charbon français qui est presque moitié moins cher.

Or, sur les 48 papeteries françaises dénombrées, 12 seulement sont connues pour fabriquer du papier-journal, et de ces 12 il en est deux qui, à elles seules, assurent les 80 % de la fabrication.

Mais que s'est-il passé ?

Il s'est passé que certaines fabriques qui jamais n'avaient fait du « journal » se sont soudain sentis pour ce produit un goût bruyant et immoderé. De toute évidence, il ne s'agissait pour elles que de bénéficier des priviléges ci-dessus. Et elles ont fait venir de la pâte, de la pâte, en quantités folles qu'elles utilisent sans doute, au détriment des journaux, pour d'autres fabrications plus rémunératrices.

Il y auraît actuellement en France assez de pâtes à papier pour suffire à la consommation des journaux pendant deux ans. Il est donc certain que cette pâte est détournée de son utilisation normale, officiellement déclarée.

G'est tellement certain que, l'administration des douanes ayant fourni un tableau détaillé des livraisons effectuées aux 48 fabriques connues, on leur a demandé : « Avez-vous bien reçu la quantité indiquée ? » 28 seulement ont répondû ; sur ces 28, onze ont reconnu l'exactitude du chiffre et dix-sept l'ont contesté.

Exemples :

La maison B... D..., pour laquelle les douanes annoncent vingt tonnes, affirme n'en avoir pas reçu une seule. De même la maison L... (40 tonnes) la Compagnie S... (50 tonnes), et la maison B. K... (101 tonnes), déclarent n'en avoir pas reçu.

La maison D... et Cie, inscrite pour 506 tonnes, n'en a reçu que 210... Etc...

Qui a menti ? Qui a fraudé ? Une enquête est indispensable pour l'établir.

Et, pour revenir à l'exemple de notre marchand de lentilles, il ne serait pas mauvais que les destinataires de pâtes à papier, dont les réserves scandaleuses encumbrent les quais de Rouen, fussent mis comme lui en demeure de prendre immédiatement livraison de ce qu'ils ont acheté.

Comme cela, on les connaît !

A la mémoire du capitaine Fryatt

Le comité directeur de la « Ligue des Pays neutres », qui a pour président d'honneur M. Théodore Roosevelt, et pour président M. Louis Macou, président d'honneur du syndicat de la presse étrangère, a décidé d'offrir à la direction du « Great Eastern Railway » une plaque commémorative en marbre avec un médaillon en bronze représentant l'effigie en haut relief de l'infortunée victime.

La direction du « Great Eastern Railway » fera apposer cette plaque dans son immeuble principal.

Les sections américaine, hollandaise et espagnole de la « Ligue des Pays neutres » sont en pleine activité. Des sections sont en voie de constitution à Cuba, au Chili et au Danemark.



Un peigne sans dents suffit pour une tête sans cheveux

Un poilu du 410^e de marche nous signale une économie très indiquée en ce qui concerne son régiment.

Tous les soldats du 410^e, par suite d'ordres très sévères concernant la coupe des cheveux, promènent à travers l'existence militaire de sympathiques têtes de veaux.

Cela n'empêche pas qu'on ait distribué à chaque homme un peigne. Ironie d'autant plus amère que les peignes distribués ont parfois une seule dent, souvent deux, jamais plus de trois.

Nous signalons les peignes du 410^e à la commission des économies.

La crise du Français

Un mobilisé ayant rencontré son nom dans un journal de province, a montré successivement la coupure à son sergent-major, à son lieutenant et à son capitaine, en leur demandant ce que ça pouvait bien vouloir dire. Le sergent-major, le lieutenant et le capitaine, tous gens instruits, se sont montrés cependant incapables d'expliquer le texte, qui vient de nous être adressé :

ORDONNANCE

Nous, président du tribunal ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les pièces et notamment l'avis de réception de la notification de la demande à M. le procureur de la République, seule partie intéressée connue, les vendeurs ayant expressément dispensé de notifier à leur égard, et M. H... renoncé à l'exception de mobilisation ;

Authorissons le cours des délais de purge légale sur l'acquisition faite par le Département de la Mayenne, suivant acte au rapport de M^e Ravault, notaire à Mayenne, du vingt-six octobre mil neuf cent seize, moyennant le prix principal de neuf mille francs, des époux Robert-Marie H... Jeanne G... ;

Disant toutefois que ledit délai ne prendra cours qu'après l'expiration du mois qui suivra l'insertion de la présente ordonnance dans le journal d'annonces légales *Mayenne-Journal* et s'il n'est pas survenu d'opposition dans le cours dudit mois.

Réservez aux exposants de nous en référer au cas où il surviendrait une opposition.

Donné au Palais de Justice, à Mayenne, le cinq décembre mil neuf cent seize.

Le président : B...

Nous croyons pouvoir affirmer à M. H... que ce jugement ne le condamne pas à mort ni aux travaux forcés.

Pour plus amples renseignements, il pourra s'adresser à M. B..., président du tribunal de Mayenne.

Sans crainte ?

La revue « *En Route* » croit devoir rassurer les amateurs de photographie, alarmés d'une note conçue sous une forme assez obscure et d'après laquelle il serait défendu, sur toute l'étendue du territoire, de transporter un appareil

photographique et de prendre un cliché généralement quelconque.

D'après la revue du tourisme, cette note n'est applicable qu'à la zone des armées, et « dans tout le reste de la France, les amateurs peuvent sans crainte jouer de l'objectif en présence d'un beau site ou d'un beau monument ».

Sans crainte ?... Hum !...

« *En Route* » devrait bien faire tenir son petit communiqué à toutes les gendarmeries de France.

Car tous les gendarmes de France, qu'ils soient bretons, auvergnats, gascons ou provençaux, se croient obligés d'arrêter provisoirement tout particulier qui photographie l'église du patelin, et de l'emmener subseqüemment au violon pour s'assurer qu'il n'a pas clandestinement photographié la caserne.

Et à Paris, c'est encore pire. Car à Paris, il y a la tour Eiffel qu'il est interdit de photographier ; et vous pouvez vous tourner de n'importe quel côté : la tour Eiffel sera toujours sur votre cliché.

LA COSAQUE

Voilà un roman tout à fait original, et tout à fait captivant.

M. Valentin Mandelstamm, l'auteur de La Cosaque, est d'origine russe. Il a vécu là-bas longtemps, avec les cosaques. Aussi le roman qu'il publie aujourd'hui (chez Flammarion, à 350, emprunte-t-il à ce fait un intérêt très vif.

La Cosaque parle en sous-titre cette mention : Épisode de la guerre en Russie. C'est l'histoire crante de réalité et pleine de détails véus — d'une petite paysanne russe, qui, sous un costume masculin, s'engage dans les armées du Tsar Blanc. Et c'est une œuvre extraordinairement pittoresque.

La Cosaque aura, on peut le gager, un très vif succès.

Les "as" de la métallurgie

Dans une usine de Courbevoie, le contrôleur militaire demande au chef d'un service technique communication de son livret militaire « pour voir quelle est sa profession dans le civil ».

— Je suis marchand de bicyclettes, mon capitaine.

— Je veux, à cette place, une personne compétente, réplique le capitaine.

Le soir même, on avait découvert la compétence demandée, et mis à la place du marchand de bicyclettes un marchand de camemberts des Halles.

Si le capitaine n'est pas content, il sera difficile. Mais on a prévu le cas où le « roi du camembert » serait dégomme ; on tient en réserve, à l'usine de Courbevoie, un dentiste des Ternes et un hôtelier de la rue Saint-Honoré.

Sous la neige

Samedi matin, vers onze heures et demie, deux cents femmes, en vue de l'allocation militaire, faisaient queue devant la mairie du XX^e arrondissement. Sous une tempête de neige (dix d'entre elles avaient des parapluies) elles attendaient le bon plaisir des employés installés bien au chaud sur leurs ronds de cuir.

Des passants, surpris par le mauvais temps, étaient entrés dans la maison commune, qui-eût été assez grande pour abriter les allocataires en instance d'allocation.

Mais, pour l'exemple, et pour bien leur montrer qu'il ne s'agit pas pour elles d'une partie de plaisir, il faut qu'on voie dans la rue, les pieds dans l'eau, morne troupeau exposé aux intempéries, les mères et les femmes de ceux qui se battent.

De l'autre côté du Guichet

La receveuse d'un petit bureau de poste de province nous écrit :

Le public se plaint de nous... Mais nous ne sommes pas seulement les instruments de la bureaucratie ; nous en sommes les premières victimes. Ce matin, je n'ai pas reçu moins de trois procès-verbaux dressés contre moi par l'administration : l'un d'eux est basé sur ce fait que je n'ai pas employé de cire fine pour un chargement administratif. Or, il me faudrait pour cinq francs de cire fine par mois. Et je gagne cent cinquante-huit francs, sur lesquels je dois prélever la somme nécessaire au chauffage du bureau de 6 à 21 heures... Ah ! si je pouvais brûler les trois cent quarante-huit circulaires et les tas de procès-verbaux que j'ai reçus depuis le début de l'année !...

Non, merci !

Nos lecteurs nous demandent souvent s'ils peuvent nous aider à défendre l'Œuvre contre les risques dont la crise du papier menace tous les journaux.

Nous les remercions bien cordialement de leurs sympathies, et des généreuses propositions qui en sont le témoignage. Mais, Dieu merci, le succès de l'Œuvre a été si considérable qu'elle peut se passer de tous les concours, maintenant qu'elle est assurée du plus précieux, celui du grand public.

Nous devrons seulement nous excuser de ne pas avoir encore les moyens matériels de « suivre » ce succès qui va toujours grandissant. C'est ainsi que nos provisions de papier et notre outillage ne nous permettent pas d'augmenter suffisamment notre tirage pour répondre partout à toutes les demandes.

Mais nos amis ont déjà pris l'excellente habitude (que nous ne saurons trop recommander) d'envoyer sur le front ou de prêter à leurs voisins leur numéro de l'Œuvre après en avoir pris connaissance. Chacun de nos exemplaires peut avoir ainsi deux, trois, quatre, jusqu'à vingt lecteurs, et, si grave qu'elle soit, la crise du papier n'entrave pas notre propagande.

Il y a pourtant un moyen de pallier cette redoutable crise qui est à la portée de tout le monde, c'est de s'abonner à l'Œuvre. Et nous n'avons pas besoin, croyons-nous, d'expliquer pourquoi l'abonnement (qui ne coûte pas plus cher que l'achat au numéro) augmente considérablement notre force.

Quand nous aurons dix mille abonnés, disons-nous dans notre premier numéro, l'Œuvre sera le plus libre et le plus puissant des journaux.

Dix mille ! Nous comptons bien dépasser ce chiffre avant la fin de l'année.

Ceux qui volent nos soldats

Il faudra bientôt une rubrique spéciale pour rendre compte de tous les vols dont sont victimes nos malheureux poils. Hier, c'était le tour du nommé Chauffrey, facteur mobilisé aux Postes.

À la suite de diverses plaintes, une surveillance fut organisée qui, le 28 septembre, amena son arrestation au moment où il était encore porteur de différentes lettres adressées à nos soldats. La perquisition opérée à son domicile amena la découverte d'une somme d'environ mille francs. Chauffrey avoua d'ailleurs exercer cet honnête trafic depuis 1915.

Le 1^{er} conseil de guerre, sur un sévère réquisitoire du lieutenant Cresson, l'a condamné à cinq ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et dix ans d'interdiction de fonctions publiques.

L'AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT de Biarritz

(De notre envoyé spécial.)

Bayonne, 18 décembre. — Le tribunal correctionnel de Bayonne a jugé aujourd'hui l'affaire d'empoisonnement de Biarritz. L'audience, présidée par le président Deslandes, a commencé par l'audition des témoins. M. Moncault, commissaire spécial d'Hendaye, expose comment il a découvert la mort mystérieuse du jeune prince Antonio Pignatelli. Il dit que, par de nombreux témoignages recueillis, il a eu la preuve que la victime avait succombé à un empoisonnement par la cocaïne. Le poison avait été fourni à la victime par un jeune homme de meubles spéciales, nommé M...

Le second témoin entendu, M. Campan, expert-chimiste à Bayonne, déclare qu'après l'exhumation et l'autopsie du corps d'Antonio Pignatelli, il a procédé à l'analyse chimique des viscères, et que les organes prélevés contenaient de la cocaïne à dose毒ique. Le témoin certifie que l'absorption de la cocaïne a causé la mort du jeune Pignatelli. Le rapport du docteur Garat, médiciniste, confirme formellement la déposition de l'expert-chimiste.

Le président a procédé ensuite à l'interrogatoire de l'accusé, M..., âgé de vingt et un ans, se dit étudiant, domicilié à Paris, présentement en résidence à Cambon, réformé temporairement depuis janvier 1916. Le président lui rappelle qu'il est inculpé d'infraction à la loi sur la vente des substances vénéneuses et d'homicide par imprudence. Il affirme qu'il n'a jamais vendu de cocaïne et qu'il en a donné exceptionnellement à Antonio Pignatelli. Le président lui demande quels sont ses occupations et moyens d'existence, et comment il pouvait habiter à Biarritz, au Carlton-Hôtel, dans une chambre à trente francs par jour. Le président insiste, mais le prévenu ne répond pas. Le procureur de la République lit les déclarations faites précédemment par le prévenu, concernant les dons ou prêts d'argent qu'en lui faisait.

L'interrogatoire terminé, la parole est donnée à M^e Paul-Meunier, député, qui représente le prince Charles Pignatelli, père de la victime, qui s'est porté partie civile. Il expose l'irréparable malheur qui frappe la famille Pignatelli, vieille et illustre famille espagnole et italienne, et fait l'éloge du jeune prince mort par le poison qui lui fut imprudemment donné. Il décrit l'affreuse épreuve traversée par les parents, rappelle qu'Antonio Pignatelli ne voulait pas se suicider, n'a jamais eu la passion de la cocaïne et fut victime d'une mauvaise rencontre.

M^e Paul-Meunier refuse de discuter le préjudice matériel subi par la famille. Ce n'est pas avec de l'argent qu'on rendra la vie au jeune prince et qu'on apaisera la douleur de sa mère. Il ne permet pas qu'on calomnie le jeune mort, dont la belle jeunesse fut saine et sans vices, et dont la vie fut droite et sans reproches. Il demande au tribunal une solennelle réparation d'honne

PROPOSITION DE RÉSOLUTION tendant à la révision des lois constitutionnelles

Présentée par M. PAUL-MEUNIER, député

Nous publions ci-après l'intéressant exposé des motifs que M. Paul-Meunier a rédigé à l'appui d'une proposition de résolution tendant à attribuer au Président de la République le pouvoir, en temps de guerre, de négocier tous traités en conformité des décisions de l'Assemblée Nationale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

A l'heure où dans le pays, comme dans les deux Chambres, les critiques les plus sérieuses et les reproches les plus graves s'élèvent contre les actes du Pouvoir exécutif, une campagne est née, tout à coup, contre le fonctionnement actuel du Pouvoir législatif et les imperfections de la Constitution républicaine.

Dans le discours vibrant qu'il a prononcé à la séance de la Chambre des Députés, du vendredi 15 décembre 1916, M. le président de la Commission du budget a rappelé les inoubliables services que les assemblées législatives ont rendus à la Défense nationale, dès qu'elles ont pu reprendre le libre exercice de leur droit de contrôle à la fin de 1914.

Il n'est pas exagéré de dire que les destitutions de la Patrie auraient été gravement compromises si, au mépris de la loi constitutionnelle, le pouvoir législatif avait été plus longtemps écarté par un impardonnable coup de force de la gestion des affaires publiques.

C'est sans doute une entreprise facile que de reprendre aujourd'hui, contre la Constitution de 1875, tous les vieux griefs que le boulangisme avait jadis ramassés contre elle. Mais c'est une diversion trop grossière pour qu'elle puisse tromper personne. C'est, en tout cas, une absurdité critique que celle qui s'efforce de persuader à ce pays que la Constitution de la République est une chose imparfaite, bonne pour le temps de paix, détestable pour le temps de guerre. Ceux qui, à Versailles, ont lutté pendant si longtemps contre les partis monarchistes pour mettre enfin debout la Charte républicaine, ont fait une œuvre méritoire et durable qui a fourni, depuis plus de quarante ans, à la démocratie française, un abri solide et inviolé.

Cette œuvre constitutionnelle vaut pour le temps de guerre comme pour le temps de paix. Que signifie donc cette mauvaise querelle qu'on prétend lui chercher maintenant ? Quelle est cette distinction tout à la fois subtile, injuste et brutale, qu'on veut faire ici, dans la Constitution, entre les heures de guerre et les heures de paix ?

Quel est le pays de démocratie qui possède deux Constitutions, l'une de liberté pour le temps de paix, l'autre de despots pour le temps de guerre ?

Ce n'est pas la Constitution britannique qui nous fournira, je le suppose, le modèle d'une aussi pitoyable organisation politique. Mais c'est précisément l'époque de la guerre étrangère et des suprêmes difficultés qu'elle fait naître, qu'il faut donner au peuple, personnage par les élus qu'il a choisis, les plus puissants moyens de contrôles et d'action.

Les hommes de 1875, qui venaient de conclure la paix après avoir magnifiquement organisé la Défense nationale, ont eu justement le haut souci de donner au pays une charte, modeste sans doute, mais qui fut capable de rester fièrement debout dans la paix comme dans la guerre, qui fut assez forte pour faire face à tous les événements, assez sûre pour protéger en tout temps la souveraineté nationale et l'ensemble des libertés publiques.

Qui donc aurait pu penser qu'à l'heure tragique où les devoirs et les responsabilités des élus de la Nation grandissent avec la Patrie, l'idée serait venue à quelques-uns de porter la main sur la Constitution pour réduire à presque rien le Sénat et la Chambre des Députés, et que l'ambition naîtrait ensuite chez quelques autres de pousser le Pouvoir législatif à une abdication définitive et monstrueuse entre les mains du

Pouvoir exécutif ? Ces tentatives sont d'autant plus déconcertantes et attristantes qu'elles se manifestent dans un pays qui a subi en 1914, à Bordeaux, l'illégale et lamentable expérience d'un Gouvernement sans contrôle qui avait confisqué le Pouvoir législatif.

Cet inoubliable et dangereux précédent devrait suffire pour nous mettre en garde contre les incapacités éprouvées et les inspirations mauvaises du despote. Au moment même où, sous le poids des fautes accumulées, le Pouvoir exécutif traverse une crise sans précédent dans l'histoire de la République, ce serait un renversement des rôles singulièrement audacieux et maladroït que de tenter une offensive imméritée contre le Pouvoir législatif, dont le difficile labeur fut, jusqu'ici, de réparer les fautes des gouvernements responsables. Mais, s'il est de toute évidence que la réforme du Pouvoir exécutif est la seule qui véritablement s'impose avec l'abolition de l'état de siège et de la censure qui ont si gravement faussé l'exercice du gouvernement, au grand préjudice de la défense nationale et des libertés publiques, nous sommes loin de prétendre qu'aucune amélioration ne peut être apportée en temps de guerre au fonctionnement du Pouvoir législatif lui-même.

La Constitution de 1875, avec un admirable esprit de prévoyance, nous en fournit elle-même les moyens : outre le Sénat et la Chambre des Députés, elle a créé pour certains jours une assemblée plus grande encore : l'Assemblée Nationale.

Nous ne demandons pas que cette assemblée souveraine devienne la Chambre unique du temps de guerre. Mais, s'il était possible de la réunir par la volonté concordante des deux Chambres, nous pensons qu'elle pourrait ajouter un bref et utile complément à la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875.

La diplomatie secrète est universellement condamnée. La politique extérieure doit être faite de clarté et de franchise. Les peuples libres doivent avoir enfin la liberté de disposer d'eux-mêmes. Le pouvoir de diriger la politique étrangère, d'arrêter les conventions, d'approver les traités, d'engager la responsabilité de la France ne saurait appartenir à une autorité plus haute que l'Assemblée Nationale. L'heure est venue pour le Pouvoir exécutif de se conformer désormais aux directions et de s'incliner devant les volontés de la Nation souveraine.

C'est dans cet esprit que nous proposons d'ajouter à l'article 8 de la loi du 16 juillet 1875 un paragraphe ainsi concu :

« En temps de guerre, tous les traités sont négociés par le Président de la République, conformément aux décisions de l'Assemblée Nationale. Ils sont ratifiés par elle. »

Nous avons l'honneur, en conséquence, de proposer à la Chambre d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

La Chambre décide qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles, conformément à l'article 8 de la loi du 25 février 1875.

A l'Académie des Sciences

Séance publique annuelle

M. Camille Jordan a présidé, hier, la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences. Dans son discours il a rendu un éloquent hommage à la mémoire des membres de la Compagnie, titulaires ou associés, disparus depuis un an. Il a particulièrement insisté sur la partie que l'Académie et le pays avaient faite dans la personne du général Gallieni. Après avoir adressé un adieu ému aux lauréats « qui ne sont plus là pour recevoir les prix qu'ils avaient mérités », M. Camille Jordan a fait allusion aux événements de l'heure présente dont l'Académie ne s'est pas désintéressée. Un seul de ses membres n'a pas rédigé moins de 220 rapports dans le courant de l'année. Il a constaté avec regret que notre industrie

s'était laissé distancer par celle des nations voisines et a émis le vœu qu'il fut établi un laboratoire central de physique et de mécanique fonctionnant sous la direction et le contrôle de l'Académie des Sciences. M. Jordan a cédé ensuite la parole à M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel, qui a lu une notice consacrée à Bory de Saint-Vincent, explorateur, écrivain scientifique qui, après avoir combattu sous les aigles de Napoléon, mena une vie des plus agitées et mourut en 1846.

Notez ceci :

Versailles. — Ce mardi soir, à 8 heures 30, notre confrère belge, Ernest de Thorau, fera au théâtre de l'Alhambra, une très intéressante conférence sur la bataille de Fyser, illustrée de films inédits et sensationnels. La récette de cette soirée, donnée sous le patronage du Touring Club de France, est affectée à l'ouvrage si intéressant du Soldat au Front.

Les personnes charitables qui veulent donner des vêtements chauds aux soldats du front ou aux réfugiés feront une double bonne œuvre en achetant le travail des pauvres femmes aveugles. Des rayons de tricots, chandails, chaussettes, cache-nez, seront ouverts au public le lundi 18 et mardi 19 décembre, de 2 à 6 heures, à l'Association Valentin-Hauy, pour le bien des aveugles, 9, rue Durac, près le boulevard des Invalides. Tous les articles sont manufacturés par les aveugles et vendus aux prix du commerce ; on y trouvera également de la vaannerie, de la brasserie, de la chaisserie. On pourra visiter l'atelier d'apprentissage des soldats aveugles et on vend des femmes aveugles exécuteurs travaux de lainage.

Au Parlement

La Commission des Affaires extérieures réclame des documents

Dans sa séance d'hier, la commission des affaires extérieures a décidé de demander au président du Conseil communication des documents diplomatiques et des rapports relatifs aux événements qui se sont produits à Athènes le 1^{er} décembre.

Elle a réclamé aussi communication journalière des communiqués des armées allemandes, austro-hongroises, bulgare et turque, et des dépêches T. S. F. envoyées par les agences ennemis à la presse des pays neutres.

Les prisonniers de guerre internés en Suisse

La commission des affaires extérieures a entendu, hier, le rapport de M. Candace sur le régime des internés en Suisse.

Elle a adopté un programme d'améliorations à apporter à ce régime.

Elle a protesté contre les abus de contrôle du ministère de l'intérieur qui retarde parfois de plusieurs mois la correspondance entre l'agence internationale et les familles des intéressés.

Modification au règlement de la Chambre

Un certain nombre de propositions de loi sont déposées qui tendent à modifier le règlement de la Chambre pour le mettre en harmonie avec l'état de guerre.

M. Joseph Denais propose ceci :

Lorsque le Gouvernement en fera la demande, les projets déposés par lui seront examinés et rapportés par les Commissions auxquelles ils auront été renvoyés, dans un délai qui ne pourra excéder trois jours francs.

Ils seront, de droit, inscrits en tête de l'ordre du jour de la première séance qui suivra l'insertion du rapport au *Journal officiel*.

La discussion publique devra être terminée et le vote intervenir au cours de la séance, si le Gouvernement ne demande ou n'accepte le report.

Aucun amendement ne sera présenté au cours du débat.

M. Guernier, de son côté, présente la proposition suivante :

Les projets de loi concernant la Défense nationale sont rapportés dans le délai de trois jours francs après leur dépôt sur le bureau de la Chambre des Députés.

Le lendemain de l'expiration dudit délai, quel que soit le jour, ils sont délibérés, toutes affaires cessantes et sans désemparer, jusqu'au vote final.

Il ne peut être présenté de contre-projet.

Aucun amendement ne peut être présenté en séance.

Les amendements sont, à peine de forclusion, déposés au secrétariat général de la présidence, au plus tard le deuxième jour qui suit le dépôt du projet.

A la Chambre

L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre a commencé, hier, la discussion des augmentations d'impôt. Elle a accepté un relèvement sensible des taux de l'impôt sur le revenu.

La commission et le gouvernement proposaient les chiffres suivants qui ont été votés : 1 % de 3.000 à 8.000 francs de revenus ; 2 %, de 8.000 à 12.000 ; 3 % de 12 à 16.000 ; 4 % de 16 à 20.000 ; 5 % de 20 à 40.000 ; 6 % de 40 à 60.000 ; 7 % de 60 à 80.000 ; 8 % de 80 à 100.000 ; et 9 % de 100 à 150.000 francs.

M. Auriol a énergiquement soutenu une augmentation de ces taux ; mais, devant les explications du ministre des finances, il a retiré son amendement ; repris par M. Magnié, il fut repoussé par 233 voix contre 163.

La Chambre a voté la déclaration obligatoire et contrôlée, et elle a également adopté les articles qui indiquent les pénalités encourues par les contribuables qui feront de fausses déclarations.

La Chambre, par 295 voix contre 220, a repoussé un amendement de M. Jean Durand qui supprimait les contributions personnelles mobilières et la contribution des portes et fenêtres.

Par contre, elle a voté, sur la proposition de M. Louis Dubois, les crédits concernant les fonctions de major général et d'inspecteur général des services de l'armée.

Séance aujourd'hui.

A l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL

La séance

La séance d'hier, qui fut très courte, a été consacrée à l'expédition d'affaires courantes : M. Lecorbeiller a fait adopter le vote du crédit nécessaire pour l'exécution des travaux préliminaires aux Halles centrales en ce qui concerne le frigorifique projeté. Le conseil a voté ensuite un très grand nombre de secours pour les veuves ou les descendants d'employés de la Ville.

Tramways nogentais et Est-Parisiens

Les conseillers municipaux ont reçu hier les mémoires du préfet de la Seine sur les demandes de compensations présentées par la Compagnie des Tramways Nogentais et Est-Parisiens. Ces mémoires concluent au rejet par simple par le conseil des demandes qui lui sont soumises.

Distribution gratuite de lait

Des bons de lait seront délivrés, après enquête et dans les limites des disponibilités, aux familles les plus nécessiteuses, pour leurs enfants âgés de moins de trois ans.

Les demandes devront être adressées au bureau de bienfaisance.

La marine marchande

M. Breton, directeur de la Compagnie des Chargeurs Réunis, est placé en mission auprès du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande pour collaborer au programme en préparation relatif au développement de la marine marchande.

CITATIONS

Seilliére (Serge-Raymond), maréchal des logis, 1^{er} groupe d'aviation, pilote à l'escadrille F. 2 : « Excellent pilote, hardi, adroit, infatigable, toujours prêt pour les missions difficiles. Le 28 juillet, attaqué par un avion ennemi, a soutenu énergiquement le combat, faisant tomber dans les lignes allemandes l'avion ennemi désemparé. »

BACCALAUREATS, BREVETS, Licences, Professeurs, Gén. Ecoles, Fonctions Publiques, Prép. chez soi, Programmes et Grands Examen

VERSEILLE par Gauthier

ECOLE UNI

Correspondance de Paris.

L'ŒUVRE militaire

La discrimination nécessaire

L'ancien sous-secrétaire d'Etat de l'Intendance — je l'ai rappelé hier — a proposé le 8 décembre d'instituer une haute paye spéciale au combattant. Bien qu'il ne figure plus parmi les ministres du jour, il ne semble pas possible que son successeur refuse de consacrer cette mesure, si le Parlement demande qu'il y soit donné suite.

Car dans le ministère actuel nous trouvons, sous des désignations différentes, à peu près les mêmes hommes. Ils ne peuvent logiquement s'opposer aujourd'hui à ce que, par la bouche de l'un des leurs, ils ont solennellement proposé hier. Si députés et gouvernement veulent y apporter quelque bonne volonté, il semble donc que l'accord puisse être rapide et que puisse être très prochainement réglée cette question de la haute paye du combattant ; celui-ci y sera d'autant plus sensible que, jusqu'à présent, on n'a guère été prodigue à son égard que de belles phrases et d'éloquantes paroles.

Certes, il est réconfortant pour lui d'entendre le Président du Conseil proclamer que « ce sera la gloire éternelle de la France, son honneur immortel, d'avoir été, alors qu'on tremblait pour le sort de ce pays, le seul rempart contre cette tentative d'emprise de la barbarie ». Certes, ce sont là des mots qui sonnent doux à ses oreilles : car il sait bien, quand l'orateur les prononce, à qui il fait allusion. Il sait bien que le rempart, c'est sa poitrine, c'est sa chair qui en constituent le morceau. Mais il ne serait pas insensible, croyez-le bien, à un témoignage plus substantiel de la reconnaissance du pays. Ce témoignage, on le lui fait toujours attendre. On n'a jamais voulu écouter nos réclamations à ce sujet. On est toujours resté sourd aux demandes d'institution du statut du combattant que j'ai vainement et si souvent renouvelées. Pour des raisons encore obscures, mais qu'il faudra bien éclaircir un jour, ces propositions n'ont pu trouver au Parlement le moindre écho.

Bien mieux, ou plutôt bien pire : quand, enfin, un membre du gouvernement se décide timidement à proposer un léger avantage en faveur du combattant, il se trouve un homme à la Chambre pour clamer que ce traitement spécial offusque ses sentiments démagogiques, et que la discrimination entre le combattant du front et le combattant de l'intérieur (sic !) renverse toutes les idées qu'il s'était faites sur l'équité !

On admet la discrimination quand il s'agit, comme dit le poème, de se faire casser la figure. On ne l'admet plus quand il s'agit d'une récompense. Est-ce là ce qu'on appelle la justice distributive ? En tous cas, quoi qu'en puisse penser M. Dufour, le député que chagrine la haute paye du combattant, ce n'est pas la justice tout court !

Mortimer-Méret

Dépêches de la nuit

LA MANŒUVRE ALLEMANDE

Les buts de guerre

Comme on l'a vu d'autre part, les notes allemande, autrichienne et turque au sujet de la paix ont été envoyées dans les différentes capitales de l'Entente. Elles ne sont accompagnées d'aucuns commentaires pourtant exprimer ce que pensent les Etats-Unis.

La presse et l'opinion américaines ne peuvent pas être indifférentes au mot de paix, mais en même temps ne sauraient avoir aucune confiance en l'Allemagne. Les journaux continuent à publier de longues dépêches qui dénoncent la continuation des déportations belges par l'Allemagne dans le même temps qu'elle parle de paix.

Dimanche soir a eu lieu un meeting de cinquante mille personnes pour protester contre les déportations belges. Cette nouvelle démonstration américaine contre l'Allemagne montre une fois de plus le cas que l'on fait aux Etats-Unis des sentiments prédisposés qui démontrent la continuation des déportations belges par l'Allemagne dans le même temps qu'elle parle de paix.

Les Allemands d'Amérique se montrent anciennement déçus de voir que la note sur la proposition de paix ait été transmise sans commentaires.

Leurs principes de paix

Le gouvernement allemand, désireux de faire quelques concessions au peuple au moment où il lui demande l'effort énorme du service auxiliaire national, a tacitement permis la discussion des buts de guerre jusqu'ici interdite par la censure. De là dans les journaux de langues colonnes de programmes annexionnistes.

Les conservateurs sont les plus réservés. Leur principal interprète, Revenlow, se borne à répéter pour la centième fois que la possession de la côte belge est une condition essentielle de la paix, afin de menacer l'Angleterre et de s'assurer la liberté des mers.

Le professeur Schäfer (*Gazette de Voss*), estime que l'acquisition de Brie et de Longwy est une nécessité économique pour l'Allemagne au point de vue militaire.

L'organe des grands industriels rhénans, la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, pose les « cinq principes de la paix allemande » :

1^o Notre ennemi est dans l'ouest : 90 % des Allemans sont persuadés avec raison qu'il faut régler définitivement leur compte à l'Angleterre et à la France ;

2^o La carte de guerre décide ; nous avons des gages immenses bien supérieurs aux colonies qu'ils nous avons perdues : « nous tenons notre épée étendue dans le ventre de l'adversaire » ;

3^o Il nous faut ou anéantir l'adversaire ou nous réconcilier avec lui ; une réconciliation avec l'Angleterre et la France est impossible ; pas de négociations, mais l'écrasement de ces deux peuples et la voie ouverte jusqu'à moi libre. Ce fut une faute de notre diplomatie de ne pas s'arranger pour laisser la Russie et l'Autriche hors d'une lutte où nous aurions écrasé la France et l'Angleterre, combative à la fois à l'est et à l'ouest ;

4^o Le vainqueur n'abandonne rien de ce qu'il a gagné contre compensation et cinq milliards ne nous suffiront pas. C'est sur la France que nous nous déclammons : chaque mètre carré de sol français plus nous conquerrons désormais nous appartiendra. Quant à la Belgique, il va de soi qu'il nous faut Anvers et la côte belge. Nous libérerons les Flamands du joug français et ils auront une autonomie sous la suprématie de l'Allemagne ;

5^o Il nous faut avant tout fortifier l'empire allemand et la puissance qui en forme la base, la Prusse. Plus de particularisme, toutes les annexions seront rattachées à la Prusse (la Polog e., par exemple, sera sous sa dépendance militaire) ou, si c'est impossible, au pouvoir impérial.

Conclusion : Nous ne pouvons terminer la

guerre maintenant parce que l'Angleterre n'est pas encore vaincue ; il nous faudra recommander dans cinq ans. Mais grâce à nos sous-marins nous sommes sûrs de la réduire à merci ; Londres est plus facile à anéantir que Moscou ; des tortilles suffisent.

La *Gazette populaire de Cologne* part de ce principe que, pour l'existence même de l'Allemagne, une paix sans annexions est inadmissible. Le programme qu'elle développe comporte d'abord la restitution à l'Allemagne de ses colonies agrandies grâce aux gages que représentent les territoires du Nord de la France. Mais ces gages sont assez précieux pour qu'on puisse exiger encore une indemnité de guerre et la cession de certaines portions du sol français. L'état-major allemand exigera, du point de vue militaire, des rectifications de frontière ; d'autre part, l'Allemagne a besoin à tout prix du bassin de Brie pour être indépendante du reste du monde au point de vue du fer.

Quant à la Belgique, le Centre reste fidèle à la formule de son leader, Spahn, que ce pays doit rester sous la dépendance militaire, politique et économique de l'Allemagne. Du point de vue économique en particulier, Anvers doit rester entre les mains des Allemands parce que ce port est le débouché naturel de l'industrie rhénane et sera bientôt pour l'Allemagne aussi important que Brême et Hambourg. La ligne de la Meuse, les forteresses de Liège et de Namur doivent cesser d'exister parce qu'elles constituent une menace pour le Rhin et la Westphalie et ne servent qu'à la protection de la frontière française. La *Gazette Populaire de Cologne* revient sur la nécessité de protéger l'industrie rhénane contre une attaque anglo-française. Dortmund et Essen sont fort exposés et l'Angleterre aurait été victorieuse du jour où elle aurait pu occuper le bassin rhénan. Celui-ci est menacé par trois portes d'invasion : Anvers où les Anglais auraient depuis longtemps débarqué sans l'énergie nécessaire des Hollandais ; Zeebrugge que Léopold construit sous la pression des Anglais uniquement pour permettre à ceux-ci de jeter leurs troupes sur le continent ; Ostende, enfin, qui pourrait servir au même but. Ces trois ports doivent devenir allemands et comme on ne peut savoir si l'Angleterre continuera, nous devrions devenir allemands et commencer à nous battre pour la paix en pleine victoire militaire à un trait de genie.

Les efforts de Bethmann

Le professeur Hans Delbrück, directeur de la revue mensuelle *Preussische Jahrbücher* et grand défenseur de la politique que fait le chancelier de Bethmann, publie dans le *Tag* de Berlin un article plein d'espoirs pour l'« offre de paix » allemande. Pourtant, il reconnaît que les Alliés s'en méfient obstinément, et il explique pourquoi :

La raison de cet entêtement, ce n'est pas seulement la haine, la défiance, l'ambition, la soif du pouvoir : c'est, par-dessus tout, en Angleterre et en France, la crainte. On croit que si l'Allemagne est prête aujourd'hui à faire la paix, c'est seulement pour rassembler de nouvelles forces, pour chercher à conquérir de nouveau l'hégémonie mondiale.

Mais le chancelier allemand a trouvé un moyen ingénieux de dissiper nos inquiétudes :

Bethmann a su prendre le vent : pour combattre cette idée fatale à tout effort pacifique, il a déclaré que l'Allemagne était prête à se joindre à la Ligue internationale pour la paix.

Le professeur Delbrück est si content de cette idée qu'il accable son ami Bethmann d'un formidable pavé d'ours :

Quelle sera la décision finale ? Nous ne pouvons l'imaginer. Mais, dans tous les cas, on pourra dire de la politique allemande qu'offrir la paix en pleine victoire militaire a été un trait de génie.

Le discours du kaiser

Un télégramme de Berlin à la presse suisse donne quelques détails sur la visite de Guillaume II en Alsace. Il a réuni près de Mulhouse des détachements de toutes les armes des troupes de Haute-Alsace et, « en style militaire », au dire des officieux, prononcé une petite allocution. Celle-ci même est résumée en ces termes par les journaux allemands :

L'empereur s'est exprimé avec un mépris courroux au sujet de la Roumanie, « qui pareille à un bandit, voulait planter un poignard dans le dos des alliés de l'Allemagne » ; mais le jugement de Dieu est intervenu ; il s'est manifesté par la campagne dirigée suivant les brillants conseils de Hindenburg ».

L'empereur a ajouté : « Avec le sentiment d'être certainement les vainqueurs, nous avons fait hier à l'adversaire la proposition de s'entretenir avec lui au sujet de la continuation de la guerre ou du rétablissement de la paix. Quel sort est réservé à cette proposition ? Je l'ignore. L'ennemi sera seul responsable si la lutte doit continuer. Mais s'il estime qu'il n'en a pas encore assez, vous allez... Ici l'empereur emploie une locution tirée du vocabulaire de la troupe et qui fait naître un sourire sardonique (*grimacing Lachen*) sur les visages de tous ses auditeurs.

Entouré d'un cercle d'officiers, l'empereur a raconté ensuite en détails la campagne de Roumanie. Il a dit comment les troupes allemandes sont entrées à Bucarest, joyeusement saluées par les habitants. Il a raconté plaisamment un incident humoristique survenu à des piouniers roumains qui, surpris tout à coup dans une rue de Bucarest par des automobiles allemandes, tentèrent de s'enfuir en montant dans un tramway électrique.

Protestations allemandes

Rotterdam, 18 décembre. — Les conservateurs allemands s'unissent aux nationaux libéraux, pour protester contre les propositions de paix et la façon dont elles ont été faites par Bethmann-Hollweg et appuient la demande d'une convocation du Reichstag ou, au moins, de sa commission des affaires étrangères pour discuter l'acte de l'empereur offrant la paix aux ennemis sans consulter le pays.

Les journaux allemands manifestent une fureur unanime contre la motion de la Douma rejetant les offres de l'Allemagne.

La retraite vers le Sereth

Communiqué russe. — Dans la région à l'ouest et au sud-ouest de Rybnik-Serat, reconnaissances d'éclaireurs.

Dans la région de la station Filipesti et dans la région de Dilhatogou, l'ennemi a pris l'offensive, mais il a été arrêté par notre feu.

APRÈS L'ULTIMATUM

LES PROMESSES DE CONSTANTIN

Londres, 18 décembre. — Une note de l'agence Reuter dit que les télexgrammes provenant des milieux d'Athènes bien informés indiquent que les promesses dernièrement fournies par le gouvernement d'Athènes en réponse à la note des Alliés sont en voie d'exécution.

Le nouveau ministère autrichien

Zurich, 18 décembre. — La *Neue Zürcher Zeitung* apprend de Vienne que la liste des nouveaux ministres est prête, mais qu'elle ne pourra être considérée comme définitive avant le retour du front de l'empereur Charles.

Le journal de Zurich relève que parmi les hommes nouveaux se trouve une personnalité marquante : von Haspel, stathalter de la Haute-Autriche, qui, pendant la maladie du prince de Hohenlohe, remplaça ce dernier à l'intérieur.

L'ajournement

de la Chambre des Communes

Londres, 18 décembre. — On croit que la Chambre des Communes s'ajournera vendredi prochain jusqu'aux derniers jours de février.

Les coopératives italiennes

Milan, 18 décembre. — Hier, s'est tenu à Milan le Congrès national des Coopératives italiennes de consommation, de production et de travail. 1.500 congressistes étaient présents, représentant environ 4.000 coopératives de toutes les régions de l'Italie. L'assemblée s'est surtout occupée de la question des approvisionnements et a voté un ordre du jour disant que c'était un devoir national pour chacun de restreindre la consommation. Il a émis le vœu que l'Etat assure entre ses mains les achats et la distribution des denrées de première nécessité et qu'il fixe les prix.

Il serait désiré, dit l'ordre du jour, qu'il soit organisé une sorte de pouvoir dictatorial qui concentre entre ses mains tout ce qui se rapporte à la question des approvisionnements.

UN EXPRESS TAMPONNÉ

Bordeaux, 18 décembre. — Un accident de chemin de fer s'est produit ce soir dans la gare de Béziers.

L'express venant de Toulouse et devant arriver à Bordeaux à 6 heures du soir, a été tamponné, alors qu'il était arrêté à Béziers, par un train de marchandises.

Le mécanicien de l'express a été grièvement blessé.

Plusieurs wagons sont détruits.

Communication belge

Rien à signaler sur le front belge.

Sur le front de Salonique

Communiqué de l'armée d'Orient. — Brouillard persistant sur le front de Macédoine. Aucun événement important à signaler.

Communiqué serbe. — Activité habituelle d'artillerie et combats sans importance des éléments avancés d'infanterie.

Communiqué britannique. — Les troupes anglaises ont envahi avec succès les tranchées ennemis dans la région d'Azmata, sur le front de la Strouma, et sur le lac Doiran.

Le 16 et le 17 décembre, nous avons fait des prisonniers et relevé quarante cadavres ennemis.

Nos avions ont jeté des bombes sur la station de Tumba et infligé des dommages aux transports ennemis sur la route de Ghevigli à Obernistra.

Sur le front italien

Commandement supérieur. — Sur le front du Trentin, l'artillerie ennemie a été plus active dans la zone du Pasubio et sur le plateau d'Asiago.

Notre artillerie a entraîné les mouvements de l'ennemi dans le Haut-Asiago.

Sur le Carso, un de nos détachements a occupé par surprise une colline dans la zone au sud de Boscomato (Hudilog). — CADORNA,

L'offensive allemande en Volynie EST REPOUSSÉE

Communiqué russe. — Nous avons délogé l'ennemi de la partie des tranchées qu'il avait occupée hier, dans la région du Petit Porsk et la situation est rétablie.

Dans la région de Boldoug, un aérostat ennemi a été emporté derrière nos lignes. Il n'y a pas de renseignements sur son atterrissage.

Sur la rivière Narauksa dans la région de Hervoutovo, nos éclaireurs ont dispersé de forts contingents allemands et capturé des prisonniers.

Dans la vallée de la rivière Oussa, nos troupes se sont emparées d'une crête de colline, ont fait 11 officiers et 25 soldats prisonniers, capturé une mitrailleuse ainsi que beaucoup de munitions.

A l'est du village de Glashuttle, nous avons occupé quelques hauteurs et pris trois officiers, 211 soldats et une mitrailleuse ainsi que des contre-attaques ennemis ont été repoussées.

EN MÉSOPOTAMIE

Communiqué britannique. — Le général Mandel a étendu ses positions au-delà de la rivière Hia, les 16 et 17 décembre, et a consolidé ses gains en bombardant avec succès les positions ennemis.

Une reconnaissance de cavalerie nous a appris que l'ennemi construisait un nouveau ponton à 7 milles à l'ouest de Kuf-el-Amara.

Plusieurs contingents arabes importants ont été repoussés par notre artillerie ; nos pertes sont insignifiantes.

Au sud d'Armentières

Communiqué britannique de 22 heures. — Nous avons pénétré la nuit dernière dans les tranchées au sud d'Armentières, faisant subir des pertes à l'ennemi et lui enlevant un certain nombre de prisonniers.

Aucun événement à signaler en dehors de l'activité ordinaire de l'artillerie dans la vallée de l'Ancre et les régions de Moreuil et de Loos.

Les Spectacles

Association des Directeurs de théâtre. — L'Association des Directeurs de théâtre de Paris, réunie le 18 décembre en assemblée générale, rappelle que l'autorisation de rouvrir les théâtres a été donnée par M. Malvy, ministre de l'Intérieur, le 23 novembre 1914, dans le but d'assurer l'existence des artistes et du petit personnel des théâtres.

L'Association rappelle, en outre, que, malgré la diminution considérable des recettes (ceux qui n'ont atteint, pour l'année 1915-16, que le quart de celles des années précédant la guerre), l'exploitation n'a été possible qu'en raison des réductions autorisées par les auteurs sur leurs droits, par les artistes sur leurs cachets, et par les diminutions obtenues, promises ou espérées de la part des propriétaires.

L'Association rappelle aussi que, malgré les difficultés d'exploitation, et en raison de la vie chère, les salaires du petit personnel ont été maintenus et même augmentés pour la plupart.

Si donc une lave nouvelle venait à frapper les théâtres, l'Association des Directeurs déclare qu'elle se verrait dans la nécessité de fermer les théâtres.

Demain :

Université des « Annales », 51, rue Saint-Georges. — Mercredi 20 décembre, à 2 h. 30. — Les dernières années de La Fontaine, conférence par M. Jean Richepin, de l'Académie française.

THEATRES

Good Luck Girl.

Olympia (Centr. 44-68), à 2 h. 30 et à 8 h. 30 : 20 francs. Vedettes et attractions : Chevalier.

Cigale (Nord 07-60). La revue de MM. Quinel et Moreau. La belle Loula de Boncaz, etc.

Casino de Paris (Centr. 86-35),